

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 34 (1905)

**Heft:** 11

**Buchbesprechung:** Bibliographies

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

du Conseil des Deux-Cents, cette Chambre s'est réunie à la Maison de Ville à Fribourg pour examiner la requête de la commune de Villarimboud et voir si l'on peut abayer ou concéder à cette commune la pièce de terre qui est mentionnée dans cette pétition avec la maison susexistante. Cette Chambre a trouvé que la demande tend à l'utilité particulière de cette commune et profitera à l'instruction de la jeunesse de cette localité et que, par conséquent, on peut faire cette obération moyennant une redevance annuelle de 5 batzen en compensation du lod dû aux seigneurs fonciers de Villarimboud pour aussi longtemps que la maison existera et qu'elle sera possédée par la commune et moyennant une cens annuelle et perpétuelle de 4 cruches à payer au château de Romont pour droit d'amortarisation. »

L'administration communale de Villarimboud reçoit, au mois d'octobre seulement, la réponse à sa demande du 5 février 1768.

Le Manuel protocolle comme suit la séance du Grand Conseil de Fribourg, du 5 octobre :

« L'honorable commune de Villarimboud demande qu'on lise la relation de l'illustre Chambre d'amortarisation, décidée le 9 février dernier. Après la lecture de ce rapport, LL. EE. du Grand Conseil ont décrété què, prenant en considération que la demande de cette commune tend à son bien, elles veulent bien consentir à accueillir favorablement cette demande, moyennant :

1<sup>o</sup> Qu'elle paie aux seigneurs de Villarimboud 5 batzen comme compensation du lod, cela bien entendu pour aussi longtemps que la dite maison servira d'école et sera possédée par la dite commune ;

2<sup>o</sup> Qu'elle paiera au château de Romont 4 cruches de cens annuelle et foncière pour le droit d'amortarisation ;

3<sup>o</sup> Que la dite maison ne sera jamais convertie en... auberge. »

En déclarant ainsi la guerre à l'auberge, le Conseil des Deux-Cents prend une mesure préventive contre l'abus des boissons alcooliques et fait ainsi preuve de la sollicitude qu'il porte aux intérêts économiques et moraux de ses administrés.

Hélas ! de nos jours, cette lutte antialcoolique devient de plus en plus nécessaire. L'ennemi a pénétré dans le cœur même du pays, c'est pourquoi toutes les autorités et en général tous les gens de cœur recommandent et encouragent l'enseignement antialcoolique.

(A suivre.)

R. CHASSOT, *inst.*



## BIBLIOGRAPHIES

### I

**Musée pédagogique.** — *Nouveaux ouvrages reçus :*

DONS — *Albert Buchi, prof. Fribourg.* — Albert Buchi: Chronik, von Hans Fries.

*Paul Delaplane, Paris.* — M. Roustan : La composition française. Les genres. La description et le portrait. (Méthode et applications.)

*Patrizio Fosetti insp. scol. Bellinzona.* — Patrizio Fosetti : Le casse di risparmio sela Lastiche, 1904.

*Schlumpf, Winterthour.* — Dr W. Götzinger : Schw. Schul-Atlas, zum Gebrauche an Gymnasien, Sekundar, Real und Bezirksschulen, 1903 — Dr W. Götzinger : Schw. Volksschul-Atlas für den Gebrauch in den Klassen des 6<sup>ten</sup> 7<sup>ten</sup> und 8<sup>ten</sup> Schuljahres, 1903.

*A. Francke, éd. Berne.* — Ph. Reinhard : Tableau de calcul.

*Em. Colombi, éd. Bellinzona.* — Almanaco del popolo ticinese, 1905.

*Musée d'éducation, Athènes.* — Rapports et communications du 1<sup>er</sup> Congrès hellénique d'éducation tenu à Athènes en avril 1904.

*Achats, souscriptions.* — M. Du Caju : Arithmétique de l'épargne et de la prévoyance, 1900. — Max Turmann : Au sortir de l'école, 1901. — Max Turmann : L'éducation populaire, 1904. — J. Lemoine : Bel-lière. Le livre de la prévoyance, 1900. — Georges Malherbe et François Fourez : Etudes théoriques et pratiques sur les mutualités pour enfants, 1897. — La Chronique du Sud-Est, août-septembre 1904. — Louis Thurler : La légende du tilleul de Fribourg, (Cantate). — Walter Biolley : L'heure, 1904. — Albert Lantenois : Les examens et cours de l'enseignement primaire (Guide partique). — Idem : L'instituteur et l'institutrice privés. — Kind und Kunst. Monats Schrift für die Pflege der Kunst im Leben des Kindes, 1904. — Dr R Wehner : Enzyklopädisches Handbuch der Schulhygiene, 1904. — Raymond de Girard : Questions d'enseignement secondaire, 2 vol. 1904. — Henry Joly : L'enfance coupable. (Economie sociale.) 1904. — Aeby dess: 1 plan de la ville de Fribourg et des environs, 1905.

## II

**Comptabilité agricole**, par le Dr *Ernest Laur*, directeur du secrétariat suisse des paysans, ouvrage traduit de l'allemand par *Henri Nater*, chez Payot et Cie, Lausanne.

Cet ouvrage a déjà obtenu de rapides succès dans la Suisse allemande. L'édition offerte aujourd'hui au public de langue française a été améliorée et complétée d'après les indications de la Société des professeurs des Ecoles d'agriculture.

L'auteur insiste d'abord, avec raison, sur la nécessité et l'importance de la comptabilité agricole, qui fournit au paysan des directions sur la tenue de son train de campagne; il traite ensuite des diverses méthodes de comptabilité agricole : il dit entre autres choses que la partie double, qui est le système le plus parfait, n'est pas faite pour les conditions de la petite et de la moyenne culture, parce qu'elle exige trop de travail. La comptabilité en partie simple, qui consiste principalement dans la tenue régulière d'un compte de caisse, devra être complétée par l'Inventaire dressé au commencement et à la fin de l'année et par quelques comptes spéciaux au choix de l'agriculteur.

Puis l'auteur aborde les chapitres « Estimation des moyens de productions et des denrées agricoles », et il termine son travail par des directions sur la manière de tenir les divers livres employés et par un appendice intitulé : « Comptabilité du domaine, la Ferme Neuve ».

Simple et bien renseigné, ce petit guide pratique est appelé, croyons-nous, à rendre des services non seulement aux agriculteurs, mais aux instituteurs de nos écoles rurales qui y trouveront une orientation technique sûre pour l'enseignement de la comptabilité et du calcul dans leurs applications à l'agriculture. A. L.

III

**Le Traducteur**, journal bimensuel pour l'étude des langues allemande et française. Tous ceux qui s'intéressent à l'étude comparée de ces deux langues trouveront dans cette utile publication un moyen simple et agréable pour développer leurs connaissances. Elle offre à ses abonnés l'avantage de pouvoir correspondre avec les lecteurs de langue étrangère. Chaque numéro comprend, grâce à la grande variété des lectures, un énorme choix de mots que l'on peut s'approprier facilement. — Numéros spécimens gratis sur demande par l'administration du *Traducteur*, à La Chaux-de-Fonds (Suisse).

IV

**Dictionnaire géographique suisse**, publié sous les auspices de la Société neuchâteloise de géographie et sous la direction de *Charles Knapp*, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *Maurice Borel*, cartographe et *V. Attinguer*, éditeur. — Le douzième fascicule de cette importante publication est sorti de presse. Il comprend les livraisons 129 à 140 et s'arrête au mot *Pyramides d'Useigne*. Les auteurs du dictionnaire poursuivent avec intelligence et courage une œuvre qui n'est pas sans difficultés. Le nouveau fascicule, comme les précédents, est embelli par un grand nombre de photo-gravures, de cartes et de profils.

---

## Chronique scolaire

**Allemagne.** — Dans une circulaire récente (août 1904), le Ministre de l'Industrie et du Commerce en Prusse demande que les classes d'adultes, dans les villes où elles sont obligatoires, aient lieu pendant la journée et non après 8 heures du soir. Le Ministre fait remarquer aux autorités scolaires que les adultes disposent de très peu de temps pour compléter leur instruction. Ils doivent, par conséquent, se livrer à un travail scolaire sérieux. Beaucoup de jeunes gens sont occupés à une besogne absorbante du matin au soir. Aussi, n'ont-ils plus la vigueur d'esprit nécessaire pour suivre avec fruit les cours qui leur sont donnés. Les classes du dimanche doivent être également proscribes : ce jour étant réservé au repos et à la vie de famille. Aucune école d'adultes ne recevra une subvention de l'Etat, si elle ne se conforme pas aux prescriptions de cette importante circulaire.

**Ecoles d'adultes.** — Dans un congrès annuel qui se tiendra en octobre prochain, l'association allemande pour l'instruction des adultes s'occupera des questions suivantes :

1<sup>o</sup> Importance relative de chacune des matières d'enseignement dans les classes d'adultes.

2<sup>o</sup> Nécessité de l'école d'adultes pour les jeunes filles.